

Arrêté n° 094-2022-ELE-031 relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections partielles au conseil de l'INSPé de l'Académie de Lyon
Scrutins du jeudi 24 novembre 2022

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'arrêté électoral n°080-2022-ELE-021 portant organisation des élections partielles au conseil de l'INSPé de l'Académie de Lyon ;

Arrête

Article 1^{er} : Dans le cadre des scrutins du 24 novembre, les bureaux de vote sont implantés et composés comme suit :

Localisation	Composition	Horaires d'accès
INSPé Croix-Rousse 1 ^{er} étage Bureau assistante de direction	Présidente : Karine HERTZLER Assesseurs : Patricia BERLIET et Amira TSAKI	9h00 – 16h00
INSPé Saint-Etienne Salle Bleue/Sport	Président : François BOYER Assesseurs : Laetitia RASCLE et Valérie MARRET	9h00-16h00
INSPé Bourg-en- Bresse	Présidente : Catherine PAQUIRY Assesseurs : Sandrine PLATRE et Rachel PIRAT	9h00-16h00

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, à Villeurbanne, le 14 novembre 2022

Le Président de l'Université,

Frédéric FLEURY

